

LA NOTE DE CONJONCTURE DE LA DREETS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

N°21

4^e TRIMESTRE
2025

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2025 : Hausse du chômage et atonie de l'emploi privé

Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié diminue légèrement en Provence-Alpes-Côte d'Azur (-0,2 %, comme en France métropolitaine), pénalisé par le recul des effectifs hors intérim dans la plupart des secteurs d'activité. Sur un an, la croissance est ainsi la plus faible observée en douze ans hors crise sanitaire (+0,2 %, contre -0,2 % au niveau national). Intérim compris, elle s'affaïsse dans le tertiaire marchand et non marchand. Dans l'industrie, l'emploi salarié diminue pour la 1^{ère} fois en dix ans, tandis que les pertes se poursuivent dans la construction pour la 3^e année consécutive. Après avoir nettement contribué à la hausse passée de l'emploi, l'apprentissage se replie en 2025, en lien avec la réduction des aides financières accordées aux entreprises.

Dans ce contexte de faible dynamisme de l'emploi conjugué à une vive augmentation de la population active, le taux de chômage poursuit sa hausse et s'établit fin 2025 à son plus haut niveau en quatre ans : 8,4 % de la population active régionale (+0,7 point sur un an) et 7,7 % de la nationale (+0,6 point). Une petite partie de cette hausse serait à imputer à la loi sur le plein emploi qui prévoit depuis janvier 2025 l'inscription automatique auprès de France Travail de « l'ensemble des personnes sans emploi », en particulier des bénéficiaires du RSA.

Sur le front social, le nombre de foyers bénéficiaires de ce type de prestation continue de diminuer sur un an sur un rythme de plus en plus ralenti, alors qu'il repart à la hausse au niveau national après quatre ans de baisse. Le nombre de foyers qui perçoivent la prime d'activité se replie aux deux échelons géographiques. À l'inverse, le nombre d'allocataires de l'ASS poursuit sa hausse.

En 2025, la dynamique entrepreneuriale est meilleure dans la région qu'au niveau national. Le nombre de créations d'entreprises y progresse plus vite, malgré un recul plus marqué au 4^e trimestre. Le volume de défaillances diminue nettement, alors qu'il continue d'augmenter en France métropolitaine.

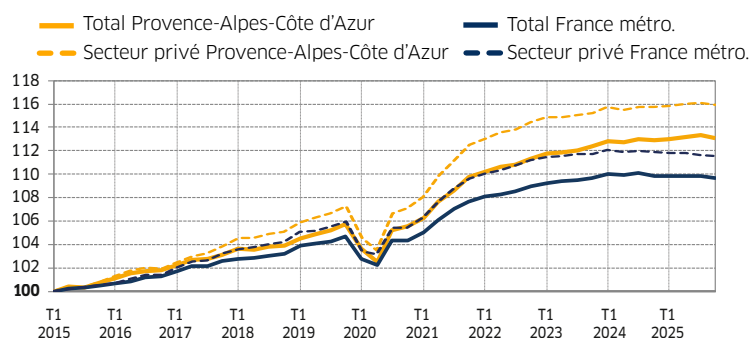
■ L'emploi salarié en baisse

Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié recule en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, effaçant la hausse du trimestre précédent : -0,2 % (soit -4 100 salariés), après +0,2 % > ①. Cette baisse concerne à la fois le secteur privé, qui représente les trois-quarts de l'emploi total (-0,2 %, après +0,1 %), et le secteur public (-0,3 %, après +0,5 %). L'emploi intérimaire rebondit en fin d'année (+1,7 %, après -0,4 %), mais l'emploi hors intérim connaît sa plus forte baisse trimestrielle depuis la crise sanitaire (-0,3 %, après +0,2 %) > ②.

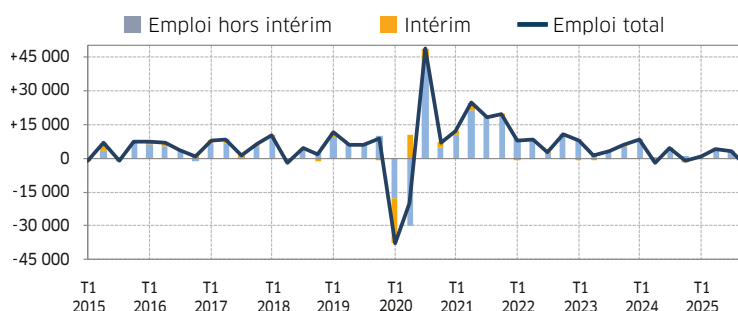
Fin décembre 2025, la région compte environ 2 031 800 salariés, soit 3 900 de plus que fin 2024. Sur un an, la progression de l'emploi est la plus faible observée depuis douze ans, hors crise sanitaire : +0,2 %, après +0,5 % en 2024. La croissance est atone dans le secteur privé (+0,1 %, après +0,5 %), tandis qu'elle demeure dynamique dans le secteur public (+0,4 %, comme en 2024). Dans le détail, l'emploi hors intérim s'élève de +0,2 % sur un an et l'emploi intérimaire de +0,6 %.

En **France métropolitaine**, l'emploi salarié se contracte également au 4^e trimestre 2025 (-0,2 %), après trois trimestres de stabilité. Le secteur privé recule de -0,1 % et le secteur public de -0,3 %. Dans l'intérim, les destructions d'emploi se poursuivent (-0,2 %, après -0,3 %). Au total, après avoir augmenté chaque année depuis 2014 (hors crise sanitaire), l'emploi salarié national diminue de -0,2 % sur un an (après +0,2 % en 2024), pénalisé par le secteur privé (-0,3 %), alors que le secteur public continue de progresser (+0,3 %). La baisse de l'intérim ralentit toutefois nettement (-0,7 %, après -6,0 %).

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



② Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Dans la région, le recul de l'emploi salarié au 4^e trimestre 2025 s'observe dans tous les **départements**, sauf les Alpes-de-Haute-Provence (+0,1 %) et les Hautes-Alpes (+0,5 %). Il est faible dans les Bouches-du-Rhône (-0,1 %), mais plus important dans les autres départements (entre -0,4 % et -0,3 %). Sur un an, la croissance ralentit dans les Hautes-Alpes (+1,1 %, après +1,9 % en 2024) et les Bouches-du-Rhône (+0,4 %, après +0,8 %) pendant qu'elle se maintient dans les Alpes-Maritimes (+0,3 %, après +0,4 %). Dans le Var, l'emploi stagne, comme en 2024. Les effectifs diminuent de nouveau dans les Alpes-de-Haute-Provence (-0,8 %, après -0,4 %) et baissent pour la 1^{ère} fois en dix ans dans le Vaucluse (-0,7 %, après +0,3 %).

L'ensemble des secteurs d'activité à la peine fin 2025

Au 4^e trimestre 2025, l'emploi salarié régional recule dans tous les secteurs d'activité, sauf dans l'industrie où il se stabilise ➤ 3.

Dans le **tertiaire marchand**, les effectifs (intérim compris) diminuent de -0,2 % (soit -2 000 salariés), après +0,2 % au 3^e trimestre. La baisse concerne la plupart des sous-secteurs d'activité, mais elle est plus marquée dans le commerce (-0,5 %, après +0,2 %) et les activités de services aux ménages (-0,3 %, après +0,3 %). Dans l'hébergement-restauration, la croissance marque le pas au 2^e semestre après un début d'année vigoureux (+0,1 %, après +0,2 %). Dans les activités immobilières, l'emploi se stabilise après neuf trimestres consécutifs de repli (-1,3 % au 3^e trimestre). En rythme annuel, le tertiaire marchand enregistre ainsi sa plus faible progression en onze ans, hors crise sanitaire : +0,4 %, soit +4 300 salariés, après +0,7 % en 2024. Près de 40 % de cette croissance est due à l'emploi intérimaire ➤ 4. Seuls les transports et entreposage (+1,6 %, après +1,1 %), l'hébergement-restauration (+2,3 %, après +2,7 %) et les activités de services aux entreprises (+0,5 %, après +0,6 %) y contribuent. Dans quasiment tous les autres sous-secteurs, les effectifs se contractent.

L'emploi (intérim compris) diminue également dans le **tertiaire non marchand** en fin d'année : -0,3 %, soit -1 800 salariés, après +0,4 %. La croissance annuelle est la plus faible enregistrée en sept ans : +0,4 %, soit +2 900 salariés, après +0,7 %.

Dans l'**industrie**, les effectifs (intérim compris) se stabilisent fin 2025 après deux trimestres de recul (-0,2 % au 3^e trimestre). Les destructions d'emploi dans l'industrie agroalimentaire (-0,3 %, après +0,2 %), la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines (-0,2 %, après -0,1 %) et la fabrication d'autres produits industriels (-0,3 %, après -0,7 %) sont compensées par les créations dans les autres sous-secteurs. Sur un an, l'emploi industriel recule pour la 1^{ère} fois en dix ans (-0,2 %, soit -350 salariés, après +0,8 %), pénalisé par la forte contraction des effectifs dans la fabrication d'autres produits industriels (-1,4 %, après -0,8 %).

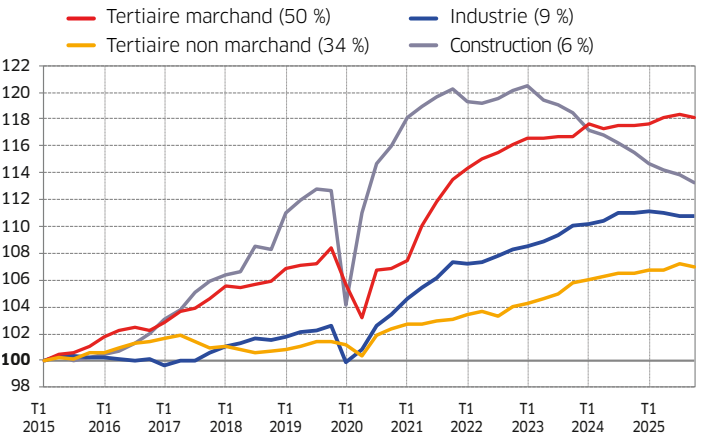
Enfin, dans la **construction**, l'emploi salarié (intérim compris) poursuit sa baisse enclenchée mi-2023 (-0,6 % au 4^e trimestre 2025, soit -710 salariés, après -0,3 %). En rythme annuel, la baisse s'élève à -2,0 % (soit -2 500 salariés), après -2,5 % en 2024.

En **France métropolitaine**, l'emploi (intérim compris) se replie dans l'ensemble des secteurs d'activité au 4^e trimestre : -0,1 % dans le tertiaire marchand et l'industrie (comme au 3^e trimestre), -0,3 % dans le tertiaire non marchand et la construction (après respectivement +0,2 % et -0,1 %). Contrairement à la région, le nombre de salariés se contracte sur un an dans les deux premiers secteurs (resp. -0,2 % et -0,3 %). Il se stabilise dans le tertiaire non marchand et poursuit son recul dans la construction (-1,3 %).

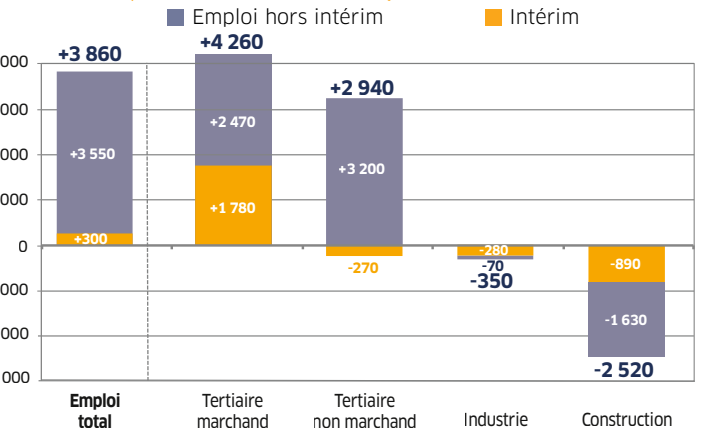
Léger recul des entrées en apprentissage

Au cours de l'année 2025, 65 300 contrats d'apprentissage ont débuté en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** dans les secteurs public et privé ➤ 5. Pour la 1^{ère} fois depuis 2016, le nombre d'entrées

3 Évolution de l'emploi salarié par secteur d'activité y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



4 Evolution par secteur d'activité* de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre, entre fin 2024 et fin 2025)



Emploi salarié par secteur d'activité, à la fin du 4^e trimestre 2025 (données CVS, en nombre)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim** (en %)
Tertiaire marchand	1 012 000	984 700	27 300	2,7
Tertiaire non marchand	688 400	685 500	2 800	0,4
Industrie	183 000	172 400	10 600	5,8
Construction	124 700	113 000	11 700	9,4
Agriculture, sylviculture et pêche	23 700	23 500	200	0,8
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	2 031 800	1 979 000	52 700	2,6
Total France métro.	26 442 700	25 747 100	695 700	2,6

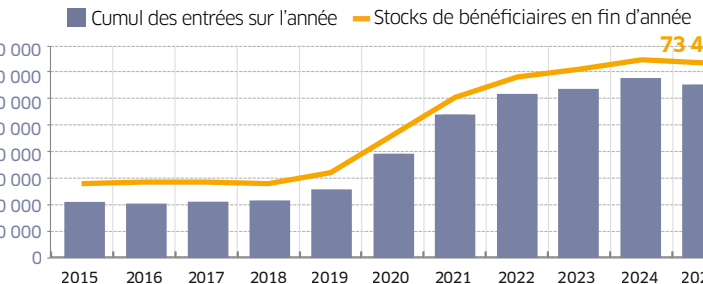
*L'addition des quatre secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car l'Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représentée.

**Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acof-Urssaf, Dares, Insee

5 Contrats d'apprentissage commencés dans l'année et en cours au 31 décembre, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



Note : données provisoires

Lecture : 65 300 contrats d'apprentissage ont commencé entre janvier et décembre 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Fin décembre 2025, la région compte 73 400 apprentis.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage

baisse légèrement sur un an (-3 %, après +6 % en 2024), en lien avec la réduction des aides financières accordées aux entreprises (**Avertissement**). La diminution est la plus forte dans les Alpes-de-Haute-Provence (-7 %, après +1 %), les Bouches-du-Rhône (-5 %, après +8 %) et les Hautes-Alpes (-4 %, après +5 %). Elle est plus modérée dans le Var et le Vaucluse (-3 %, après respectivement +7 % et +6 %). Le département des Alpes-Maritimes est le seul de la région où le nombre d'entrées en contrat d'apprentissage continue d'augmenter (+1 %, après +5 %). Ainsi, avec 73 400 apprentis fin décembre 2025, la région compte 2 % de bénéficiaires en moins par rapport à fin 2024 (soit -1 400), après +5 % un an plus tôt. Ce repli est le 1^{er} enregistré depuis les différentes réformes mises en œuvre par le Gouvernement à partir de 2019. Le stock d'apprentis baisse dans tous les départements de la région, sauf les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes où il se stabilise.

En **France métropolitaine**, les évolutions suivent la même tendance. Le nombre d'entrées diminue de -5 % en 2025, alors qu'il ne cessait d'augmenter chaque année (+4 % en 2024). Au total, le nombre de bénéficiaires, qui s'élève à 995 800, se replie pour la 1^{ère} fois en près de 10 ans : -3 % par rapport à fin 2024, soit -32 200, contre +3 % un an plus tôt.

Au niveau régional, la baisse du nombre d'apprentis explique près de 40 % du ralentissement des créations d'emploi salarié en 2025. À l'échelon national, le recul de l'apprentissage est à l'origine de la réduction d'environ deux tiers des emplois salariés.

Avertissement

Les entreprises de 250 salariés ou plus ne bénéficient plus de l'aide exceptionnelle pour les contrats signés du 1^{er} janvier au 23 février 2025. C'est aussi le cas pour les entreprises de moins de 250 salariés embauchant des apprentis préparant un diplôme du supérieur.

À partir du 24 février 2025, et quel que soit le niveau de diplôme préparé par l'apprenti, les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une aide de 5 000 euros et les entreprises de 250 salariés ou plus d'une aide de 2 000 euros. Ces montants sont inférieurs à ceux des aides en vigueur en 2024.

Depuis le 1^{er} juillet 2025, les employeurs doivent s'acquitter, pour les formations à partir de Bac+3 (niveaux 6 et 7), d'une participation obligatoire de 750 euros à la prise en charge de la formation pour tout contrat d'apprentissage.

Nette augmentation du taux de chômage en 2025

Au 4^e trimestre 2025, le taux de chômage localisé poursuit sa progression entamée en début d'année (+0,2 point par rapport au 3^e trimestre 2025) et s'établit à 8,4 % de la population active en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, soit son plus haut niveau depuis quatre ans > 6. Par rapport à fin 2024, il s'accroît de +0,7 point.

En **France métropolitaine**, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 7,7 % de la population active fin 2025, son plus haut niveau depuis le 3^e trimestre 2021. Les hausses sont similaires à celles de la région : +0,2 point sur un trimestre et +0,6 point sur un an.

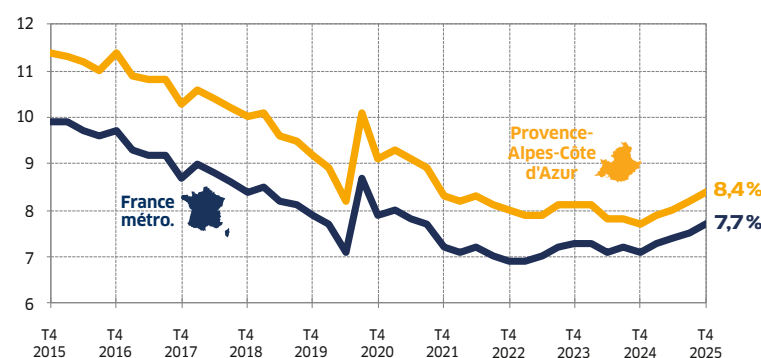
Ces évolutions doivent être replacées dans le contexte de la mise en œuvre, début 2025, de la loi sur le plein emploi (**Avertissement 1**). Selon l'Insee, l'inscription automatique des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et des jeunes sur les listes de France Travail aurait contribué pour +0,1 point à la hausse de +0,6 point du taux de chômage national sur l'année 2025.

En rythme trimestriel, la progression du taux de chômage est identique à celle de la région (+0,2 point) dans les **départements** des Alpes-Maritimes (7,2 %), du Var (7,7 %), des Alpes-de-Haute-

Provence (8,2 %) et des Bouches-du-Rhône (9,0 %). Elle est plus modérée (+0,1 point) dans les Hautes-Alpes (6,5 %) et plus prononcée (+0,3 point) dans le Vaucluse (10,4 %). Sur un an, la hausse est la plus faible dans les départements alpins (+0,5 point) et la plus vive dans le Vaucluse (+1,0 point). Dans les trois autres départements, elle est proche de celle de la région.

L'élévation trimestrielle concerne également toutes les **zones d'emploi** de la région, à l'exception de celle d'Orange où la stabilité prévaut. En rythme annuel, l'augmentation est la plus contenue (entre +0,3 point et +0,5 point) dans les zones de Menton (6,0 %), Aix-en-Provence (6,3 %), Manosque (8,1 %), Sainte-Maxime (8,1 %), Digne-les-Bains (8,2 %), Draguignan (8,6 %), Martigues - Salon (8,8 %), Arles (partie Paca, 9,1 %), et Orange (9,3 %) > 7. À l'inverse, les hausses annuelles sont les plus franches (entre +1,0 point et +1,1 point) dans les zones de Carpentras (10,4 %) et Avignon (partie Paca, 11,6 %) qui détiennent les taux de chômage les plus élevés de la région. Dans les autres territoires, le taux de chômage progresse entre +0,6 et +0,8 point par rapport au 4^e trimestre 2024, proche de l'évolution régionale.

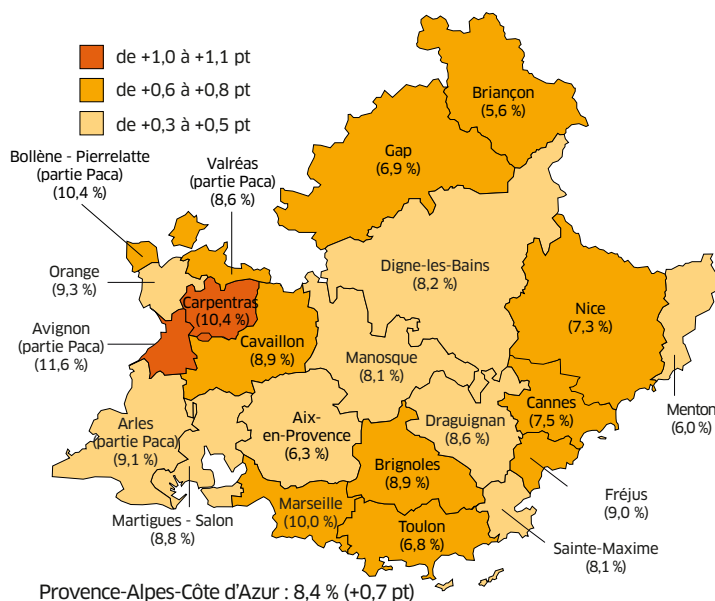
6 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

7 Evolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025 (données corrigées des variations saisonnières, évolution annuelle en point et taux en % au 4^e trimestre 2025)



Provence-Alpes-Côte d'Azur : 8,4 % (+0,7 pt)

France métro. : 7,7 % (+0,6 pt)

Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

■ Demande d'emploi : des évolutions altérées par l'évolution des règles d'actualisation et du régime de sanctions

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les statistiques sur la demande d'emploi sont affectées par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi, qui prévoit l'inscription désormais systématique de certains publics à la recherche d'un emploi : les demandeurs et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), ainsi que les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi (Avertissement 1). Pour continuer à appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail, il est nécessaire de neutraliser ce qui relève de ces changements administratifs et d'analyser les indicateurs hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ). Ainsi, jusqu'à la fin de la mise en œuvre de la loi prévue pour le 1^{er} janvier 2027, les analyses sur les inscrits à France Travail portent désormais sur cette série alternative.

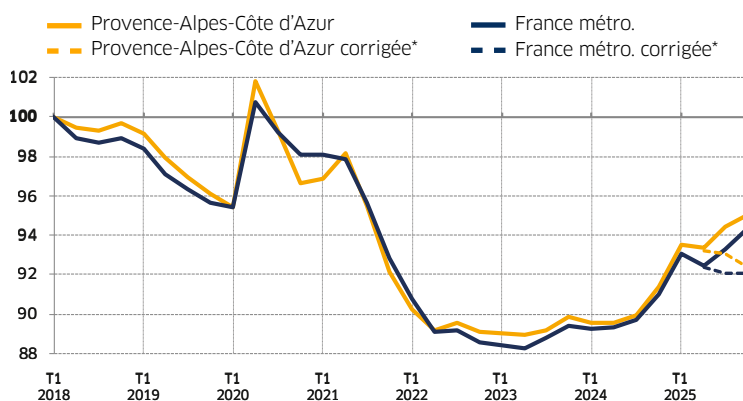
Au 4^e trimestre 2025, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 398 500 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, inscrits sur les listes de France Travail en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité). Après une augmentation prononcée au 1^{er} trimestre puis un léger recul au 2^e trimestre, ce nombre croît deux fois plus lentement qu'au 3^e trimestre : +0,6 %, soit +2 400 inscrits, après +1,2 % > **B**. Sur un an, la demande d'emploi s'élève bien plus rapidement qu'en 2024 : +4,0 %, après +1,7 %.

En **France métropolitaine**, 4 503 800 demandeurs d'emploi hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4^e trimestre 2025. Ce nombre augmente un peu plus vite qu'au 3^e trimestre : +1,2 %, après +0,9 %. Comme en région, la légère baisse du 2^e trimestre ne suffit pas à compenser les hausses des trois autres trimestres. Ainsi, la progression annuelle accélère : +3,7 %, après +1,7 % en 2024.

Toutefois, ces évolutions (régionales comme nationales) sont perturbées par deux facteurs : d'une part, des changements dans les règles d'actualisation subvenus au 1^{er} semestre 2025 et d'autre part, l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à France Travail en cas de manquement à leurs obligations (Avertissement 2). **Une estimation de l'impact de ces deux effets a été réalisée par la Dares au 4^e trimestre 2025 : in fine, le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C aurait diminué dans la région ce trimestre (-0,7 %) et se serait stabilisé au niveau national.** Sur un an, l'évolution du nombre d'inscrits en catégories A, B, C serait de l'ordre de +1,6 % au niveau France entière. Une telle estimation n'a pas été réalisée par la Dares en rythme annuel au niveau régional, mais tout laisse à supposer que la croissance sur un an du nombre d'inscrits serait bien moindre que celle évoquée plus haut.

Ce sont ces dernières évolutions qui reflètent le mieux la situation conjoncturelle du marché du travail.

8 Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B, C, hors BRSA et hors jeunes en parcours (données CVS-CJO, base 100 au 1^{er} trimestre 2018)



*A compter du T2 2025, évolutions appliquées par le Sese Paca aux séries régionale et nationale à partir du chiffre fourni par la Dares. Pour la France métropolitaine, ce sont les évolutions corrigées au niveau France entière qui ont été utilisées

Note : données en moyenne trimestrielle

Source : France Travail, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

Avertissement 1

La loi pour le plein emploi influe sur le nombre d'inscrits à France Travail depuis janvier 2025

Comme le prévoit la loi pour le plein emploi du 18 décembre 2023, depuis janvier 2025, les demandeurs et bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), les jeunes en recherche d'emploi suivis par les missions locales en Contrat d'engagement jeune (CEJ), Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) ou en Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), et les personnes en situation de handicap suivies par Cap emploi sont systématiquement inscrits à France Travail. Selon leurs situations socioprofessionnelles, ces publics sont orientés vers différents parcours d'accompagnement. L'orientation des personnes bénéficiant déjà du RSA avant la mise en place de la réforme étant progressive à partir du 1^{er} janvier 2025, la montée en charge statistique l'est aussi.

Pour prendre en compte les situations de ces nouveaux publics, conformément aux recommandations d'un groupe de travail du Conseil national de l'information statistique (Cnis), deux nouvelles catégories statistiques ont été créées : la catégorie F pour les personnes les plus éloignées de l'emploi orientées en parcours social et la catégorie G pour les demandeurs et bénéficiaires du RSA en attente d'orientation.

Ainsi, au 4^e trimestre 2025, 540 200 personnes sont inscrites sur les listes de France Travail en catégories A, B, C, D, E en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS-CJO). Parmi elles, 474 000 sont demandeurs d'emploi en catégories A, B, C : 51 % sont des femmes, 13 % des jeunes de moins de 25 ans, 28 % ont 50 ans ou plus et 43 % sont inscrits depuis un an ou plus. Enfin, 27 100 personnes sont inscrites en catégorie F et 58 700 en catégorie G (données brutes).

Pour analyser les évolutions conjoncturelles, des indicateurs complémentaires sont mis à disposition sur les recommandations du Cnis

Pendant la phase de transition qui durera deux ans pour la France métropolitaine et trois ans pour les Drom, la Dares et France Travail mettent à disposition des indicateurs complémentaires excluant les publics touchés par la réforme pour mieux appréhender les évolutions conjoncturelles du nombre d'inscrits à France Travail. Ce sont ces indicateurs que nous analysons dans notre Note de conjoncture. Ces séries hors bénéficiaires du RSA et hors jeunes en parcours, dites « contrefactuelles », sont uniquement disponibles aux niveaux national et régional et ne sont pas construites par âge, sexe et ancienneté d'inscription, ni par département.

Avertissement 2

L'évolution des règles d'actualisation et du régime de sanctions affecte les statistiques d'inscrits à France Travail

Depuis janvier 2025, les effectifs d'inscrits à France Travail (FT) en catégories A, B et C et les séries complémentaires hors RSA et hors jeunes en parcours (CEJ, Pacea, AIJ) sont affectés par deux changements :

- Les règles d'actualisation ont été modifiées : entre janvier 2025 et mars 2025, tant qu'elles n'ont pas signé leur contrat d'engagement, les personnes non indemnisables s'inscrivant à FT, n'avaient pas à s'actualiser. Elles étaient inscrites en catégorie A jusqu'à la signature de ce contrat. Au 1^{er} trimestre 2025, cela a un impact à la hausse sur le nombre d'inscrits en catégorie A, à la baisse sur les inscrits en catégories B et C et à la baisse sur les sorties des catégories A, B, C. Mécaniquement, le nombre d'inscrits en catégories A, B, C augmente. Depuis avril 2025, l'actualisation automatique pour les inscrits non indemnisables n'ayant pas signé leur contrat d'engagement concerne uniquement les premières inscriptions à FT.
- Le régime de sanctions évolue avec l'entrée en vigueur en juin 2025 du décret relatif aux sanctions applicables aux inscrits à FT en cas de manquement à leurs obligations : ces sanctions prennent désormais la forme d'une suspension-remobilisation en amont d'une éventuelle radiation des listes de FT, ce qui entraîne une baisse des radiations des listes de FT.

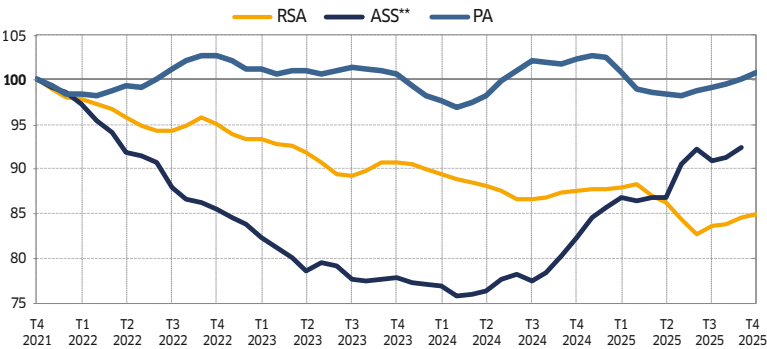
La diminution du nombre de bénéficiaires du RSA ralentit

Le **Revenu de solidarité active (RSA)** assure aux personnes sans ressources, ou aux ressources faibles, un revenu minimum qui varie selon la composition du foyer. Après avoir atteint son plus bas niveau au 3^e trimestre 2025 depuis début 2017 (période d'observation), le nombre de foyers allocataires du RSA s'établit à 135 300 au 4^e trimestre 2025 en Provence-Alpes-Côte d'Azur > 9. Sur un an, ce nombre poursuit sa baisse, mais sur un rythme moins soutenu que les années précédentes : -2,9 %, soit -4 100 foyers bénéficiaires, après -3,6 % fin 2024 > 10. Au niveau départemental, cette diminution plus lente ne s'observe que dans les Hautes-Alpes et les Alpes-Maritimes. À l'inverse, le recul s'intensifie dans les Alpes-de-Haute-Provence, le Var et le Vaucluse. Seuls les Bouches-du-Rhône enregistrent une légère élévation du nombre de bénéficiaires (+0,8 %, après -0,3 %). Au niveau national, le nombre de foyers allocataires repart également à la hausse (+0,4 % sur un an, après -0,2 % fin 2024).

L'**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** est destinée aux demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. À l'exception d'une hausse au second semestre 2020 sous les effets de la crise sanitaire et des mesures de prolongation des droits prises en réponse à cette crise, le nombre de bénéficiaires de cette prestation n'a cessé de diminuer en glissement annuel jusqu'en septembre 2024. En augmentation constante depuis, il atteint 23 300 fin novembre 2025 : +15,1 % sur un an, soit +3 100 allocataires, contre +5,8 % un an plus tôt. Cet accroissement, similaire au niveau national, concerne tous les départements de la région.

Au 4^e trimestre 2025, 385 100 foyers perçoivent la **Prime d'activité (PA)**, destinée aux travailleurs aux ressources modestes. Ce nombre se replie depuis deux trimestres en rythme annuel : -1,4 %, soit -5 600 bénéficiaires, alors qu'il progressait de +1,6 % un an plus tôt. Les effectifs diminuent dans tous les départements de la région à l'exception des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (respectivement +1,5 % et +2,3 %). En France métropolitaine, le nombre d'allocataires diminue également en un an (-1,0 %, après +2,8 % fin 2024).

10 Évolution du nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, base 100 au 4^e trimestre 2021)



* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.
** Données à fin novembre
Note : données provisoires
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

9 Nombre de bénéficiaires* des principales prestations sociales à la fin du 4^e trimestre 2025 (données brutes)

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation spécifique de solidarité (ASS)**		Prime d'activité (PA)	
	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)	Effectif (en nombre)	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	3 960	-4,4	690	+11,8	12 780	+1,5
Hautes-Alpes	2 510	-6,8	370	+8,8	10 400	-2,0
Alpes-Maritimes	16 330	-5,2	4 130	+13,7	73 830	+2,3
Bouches-du-Rhône	70 850	+0,8	10 780	+16,1	159 580	-3,3
Var	30 350	-4,0	4 190	+17,4	81 880	-1,2
Vaucluse	11 290	-15,7	3 150	+12,1	46 630	-1,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	135 290	-2,9	23 310	+15,1	385 100	-1,4
France métropolitaine	1 654 520	+0,4	267 410	+12,8	4 588 100	-1,0

* Pour le RSA et la PA, la notion de bénéficiaires renvoie à celle de foyer et non d'individu. Pour l'ASS, elle renvoie à l'individu qui perçoit l'allocation.
** Données à fin novembre 2025 ; l'évolution sur un an est calculée par rapport à fin novembre 2024
Note : données arrondies, provisoires
Sources : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 ; MSA ; France Travail, FNA - Traitements : Drees

Forte hausse des créations d'entreprises en 2025

Au 4^e trimestre 2025, 29 300 nouvelles entreprises ont été immatriculées en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Après deux trimestres en nette hausse (+6,5 % au 3^e trimestre), ce nombre diminue de -1,5 % (soit -460 créations) > 11. Cette baisse concerne à la fois les micro-entrepreneurs, qui représentent les deux tiers des immatriculations de la région (-1,9 %, après +7,4 %), et les entreprises classiques (-0,9 %, après +4,6 %). Les créations d'entreprises se replient dans l'ensemble des secteurs d'activité : la construction (-3,7 %, après +8,2 %), l'industrie (-2,3 %, après +23,4 %) et le tertiaire marchand (-1,2 %, après +5,4 %). Au sein de ce dernier, la baisse est marquée dans le **commerce-transport-hébergement-restauration** (-4,4 %, après +1,5 %), alors que dans le reste du tertiaire marchand, la stabilité prévaut (+0,2 %, après +7,3 %).

Sur un an, la progression du nombre de créations d'entreprises s'intensifie (+9,7 %, après +1,4 % au 4^e trimestre 2024), avec une hausse plus rapide pour les micro-entrepreneurs que pour les entreprises classiques (+11,7 %, contre +5,9 %). Les augmentations sont particulièrement vives dans l'industrie (+20,4 %, après -10,7 % un an plus tôt) et le tertiaire marchand (+9,8 %, après +1,4 %). Elles sont moins soutenues dans la construction (+4,7 %, après -4,0 %).

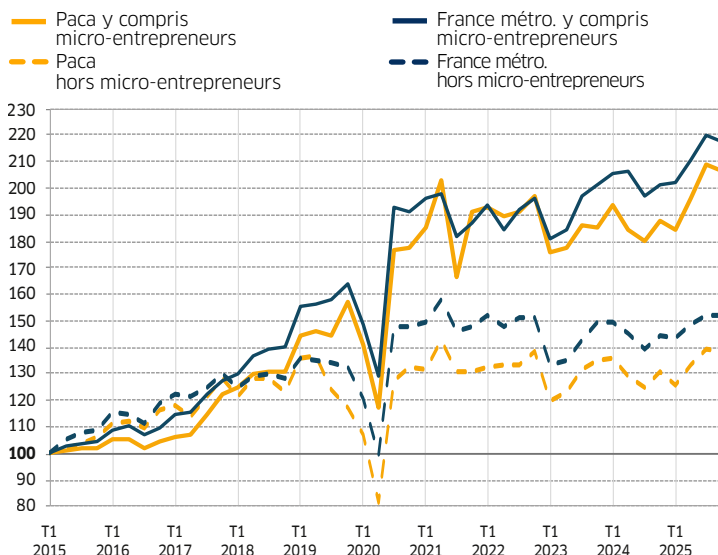
En **France métropolitaine**, le nombre de créations d'entreprises diminue au 4^e trimestre 2025 pour la 1^{ère} fois en plus d'un an et s'établit à 290 000 (-1,1 %, après +4,6 % au 3^e trimestre). Contrairement au niveau régional, la baisse ne s'observe que chez les micro-entrepreneurs tandis que les nouvelles immatriculations d'entreprises classiques se stabilisent (-1,7 %, contre +0,2 %). Les évolutions sectorielles sont similaires à celles observées au niveau régional. Sur un an, la croissance est vive (+8,0 %, après une stabilité fin 2024) et concerne aussi bien les entreprises classiques (+5,3 %) que les micro-entrepreneurs (+9,4 %). Si tous les secteurs d'activité participent à cette dynamique, les hausses sont les plus franches dans le tertiaire marchand (+8,5 %, après +1,5 %) et l'industrie (+6,3 %, après -3,2 %).

Net repli des défaillances d'entreprises

Alors qu'il augmentait continuellement depuis 2022, le nombre cumulé de défaillances d'entreprises baisse depuis début 2025 en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 12. Au 4^e trimestre, le repli s'élève à -2,3 %, après -1,0 % au trimestre précédent. Au total, 6 400 défaillances d'entreprises sont comptabilisées sur l'ensemble de l'année 2025 dans la région, soit un recul de -6,3 % sur un an, après une hausse de +16,5 % en 2024. Cette diminution concerne l'ensemble des sous-secteurs des services, à l'exception de l'**enseignement, santé, action sociale et services aux ménages** (+14,0 %, après +6,3 %) et des **transports et entreposage** (+4,7 %, après +5,9 %). Elle est particulièrement prononcée dans l'**information et communication** (-19,3 %, après +16,6 %) et les **activités immobilières** (-10,0 %, après +73,8 %). Dans le commerce qui concentre un cinquième du total des défaillances, elle est moins marquée (-6,5 %, après +15,8 %). Dans la construction, qui regroupe autant de procédures que le commerce, le recul est vif (-14,3 %, après +21,7 %). Le repli s'atténue dans le secteur de l'industrie (-4,6 %, après -7,4 %).

À l'échelle des **départements**, le nombre de défaillances sur l'année se replie dans les Alpes-Maritimes (-17,7 % en 2025,

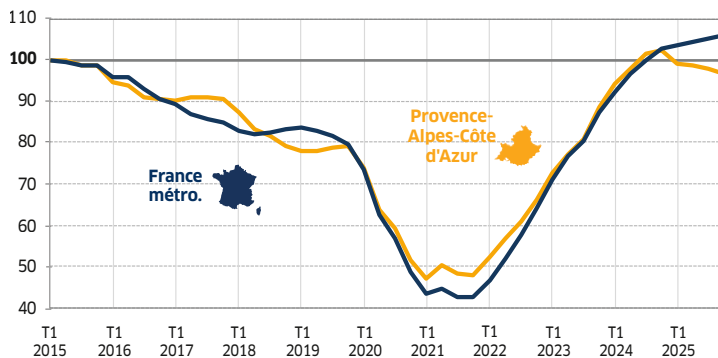
11 Évolution des créations d'entreprises (données CVS, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Champ : ensemble des activités marchandes hors agriculture

Source : Insee, SIDE (Système d'information sur la démographie d'entreprises)

12 Évolution des défaillances d'entreprises (données brutes, base 100 au 1^{er} trimestre 2015)



Note : données en date de jugement. Chaque point représente l'évolution du cumul des douze derniers mois.

Source : Banque de France, Fipen

après +15,8 % en 2024) et les Bouches-du-Rhône (-7,0 %, après +18,4 %). En revanche, il continue d'augmenter dans les Hautes-Alpes (+9,8 %, après +13,7 %), les Alpes-de-Haute-Provence (+5,3 %, après +24,6 %) et le Vaucluse (+4,6 %, après -1,8 %). Dans le Var, il est presque stable (+0,7 %, après +24,7 %).

En **France métropolitaine**, le nombre cumulé de procédures tend à se stabiliser fin 2025 (+0,1 % par rapport au trimestre précédent, après +1,1 %) et s'établit à 66 300. Sur un an, il continue de s'élever, à un rythme toutefois nettement ralenti par rapport à 2024 : +3,2 %, après +17,8 %. Cette augmentation s'observe dans la plupart des sous-secteurs des services, à l'exception des **activités financières et d'assurance** (-3,9 %, après +28,0 %), des **activités immobilières** (-1,1 %, après +33,7 %) et du commerce (-0,1 %, après +14,2 %). Les hausses sont les plus marquées dans l'**enseignement, santé, action sociale et services aux ménages** (+12,2 %, après +10,2 %) et l'**hébergement-restauration** (+8,6 %, après +9,5 %). Dans l'industrie, l'augmentation se poursuit sur un rythme bien moindre que les années précédentes (+3,2 %, après +8,0 %). Enfin, dans la construction, le nombre de défaillances diminue pour la 1^{ère} fois depuis 2021 (-3,5 %, après +26,1 %).

Rédaction achevée le 16 mars 2026

Jérôme Blanche, Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

L'emploi salarié

Le concept d'emploi se réfère aux critères du **Bureau international du travail (BIT)**. Sont comprises à la fois les personnes ayant travaillé au moins une heure rémunérée pendant une période donnée, mais également les personnes en emploi n'ayant pas travaillé pour certaines raisons (en particulier celles en activité partielle et en arrêt maladie). Pendant la crise sanitaire qui a commencé au 1^{er} trimestre 2020, un nombre inédit de salariés se sont trouvés en situation d'activité partielle ou d'arrêt-maladie (y compris pour garde d'enfant) : ces personnes sont bien considérées comme en emploi.

Dans cette note, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celles publiées par l'Insee Paca.

Avertissements :

Depuis la publication de juillet 2018 portant sur le 1^{er} trimestre 2018, **le champ des Estimations trimestrielles d'emploi publiées au niveau localisé (région et département) est étendu à l'ensemble de l'emploi salarié**. Par rapport à la situation antérieure, sont donc ajoutés les salariés de la fonction publique, de l'agriculture et de l'ensemble des particuliers employeurs.

Par ailleurs, depuis l'été 2017, soit à partir des résultats portant

sur le 1^{er} trimestre 2017, **les données sont établies par l'Insee en coproduction avec l'Acoess (champ privé hors intérim) et la Dares (sur l'intérim)**.

À l'été 2022, soit à partir des résultats portant sur le 1^{er} trimestre 2022, les Estimations trimestrielles d'emploi ont bénéficié de plusieurs changements méthodologiques :

- la Caisse nationale de l'Urssaf a, en juin 2021, basculé l'ensemble de son système statistique vers la source des Déclarations sociales nominatives (DSN), générant des révisions des séries longues du nombre de postes salariés sur le champ privé hors intérim. Ces révisions sont maintenant prises en compte dans les séries d'emploi publiées par l'Insee et concernent exclusivement les années 2017 à 2020 ;

- **les alternants (bénéficiaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) sont désormais inclus explicitement dans les statistiques d'emploi salarié**.

De plus, les niveaux de l'emploi « privé » publiés par les Urssaf et par l'Insee diffèrent du fait d'écarts de champ et de concept, et de légères différences peuvent exister sur les taux d'évolution.

Enfin, l'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

L'apprentissage

Le **contrat d'apprentissage** est un contrat de travail conclu entre un employeur et un salarié. Son objectif est de permettre à un jeune de suivre une formation générale, théorique et pratique, en vue d'acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié.

Il est destiné aux jeunes de plus de 16 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire. Le contrat d'apprentissage peut aussi bénéficier aux jeunes d'au moins 15 ans, s'ils justifient avoir effectué la scolarité du premier cycle de l'enseignement secondaire. L'âge maximum pour entrer en apprentissage a été relevé au 1^{er} janvier 2019, pour passer de 25 à 29 ans révolus. Il existe aussi des dérogations pour certains publics âgés de plus de 29 ans.

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par France Travail et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de France Travail et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

- pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des **demandeurs d'emploi de catégorie A** (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription

sur les listes de France Travail, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par France Travail en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à France Travail ;

- par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Dares : [Chômage et inscrits à France Travail](#)
- Insee : [« L'essentiel sur... le chômage »](#)

Les prestations sociales

Le **revenu de solidarité active (RSA)** est un minimum social, attribué aux personnes sans ressource ou dont les ressources ne sont pas suffisantes pour garantir un revenu minimal. Il est attribué aux personnes âgées de 25 ans et plus, ou de moins de 25 ans si elles sont en situation d'isolement avec un enfant à charge ou à naître, ou si elles ont exercé une activité de 3 214 heures au cours des trois ans précédant la demande (RSA jeunes). Cette prestation est versée mensuellement en fonction des ressources du foyer (revenus d'activité, prestations familiales...) et de sa composition familiale. Il repose sur un calcul trimestriel : tous les trois mois, les allocataires remplissent une déclaration trimestrielle de ressources (DTR) qui permet le calcul du droit du trimestre suivant. Le montant du RSA est majoré pour les foyers composés d'une personne vivant seule avec enfant(s) à charge ou à naître pour une durée de 12 mois ou jusqu'aux 3 ans du plus jeune

enfant. Le RSA est versé par les Caisses d'allocations familiales (CAF) ou de la Mutualité sociale agricole (MSA).

L'**allocation de solidarité spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

La **Prime d'activité (PA)** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non-salariés. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité, sous les mêmes conditions que le RSA, peut être temporairement majorée.

Les créations d'entreprises

La notion de **création d'entreprise** s'appuie sur le concept défini par Eurostat afin d'harmoniser et de comparer les données européennes. Une création d'entreprise au sens d'Eurostat correspond à l'apparition d'une unité légale marchande et productive n'ayant pas de prédécesseur. Ce concept de création se fonde sur la mise en place de nouveaux moyens de production.

À compter des données relatives à janvier 2009, les statistiques de créations d'entreprises incluent les demandes de création d'entreprises individuelles sous le régime de **micro-entrepreneur**. Depuis cette date, on parle d'entreprises individuelles classiques pour désigner les

entreprises individuelles hors micro-entrepreneurs et d'entreprises classiques pour désigner les entreprises hors micro-entrepreneurs.

La statistique mensuelle des créations d'entreprises est constituée à partir du **dispositif SIDE** (Système d'information sur la démographie d'entreprises), qui remplace le REE (Répertoire des entreprises et des établissements). Ce dispositif est alimenté à partir de données du répertoire Sirene, enrichies d'éléments provenant du répertoire statistique Sirius.

La statistique de créations d'entreprises couvre l'ensemble des activités marchandes hors agriculture.

Les défaillances d'entreprises

Une entreprise (ou unité légale) est en situation de **défaillance** ou de **cessation de paiement** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une unité légale n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité

économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Par exemple, un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (cessation de paiement d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. Toutes les cessations ne donnent pas lieu à une défaillance. Par exemple, un entrepreneur individuel peut cesser son activité suite à un départ en retraite.

Pour en savoir plus

- > Dreets, Les indicateurs clés de la Dreets Paca
- > Dreets, Les éclairages conjoncturels départementaux
- > Dares, La situation sur le marché du travail au 4^e trimestre 2025
- > Dares, Les inscrits à France Travail au 4^e trimestre 2025
- > Insee, Note de conjoncture : «Inflation ravivée, croissance fragilisée»
- > Drees, Suivi mensuel des prestations de solidarité - Édition de février 2026

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur :
<https://paca.dreets.gouv.fr/les-publications>

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Sébastien Debeaumont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation

Mise en page : www.agence-elixir.com